

14 SEP. 2010
3001457

381.720.218
91 B102

GREFFE 89.01
RCS AUXERRE
N° gestion

A. S. P.

SA au Capital de 62.000 euros

7 rue Jules Lencôme
89600 SAINT FLORENTIN

RAPPORT Article 225-244 du Code de Commerce

***Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société
anonyme en société par actions simplifiées***

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

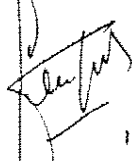
En ma qualité de commissaire aux comptes de la SA ASP et en application des dispositions de l'article L 225-244 du Code de Commerce, j'ai établi le présent rapport en vue de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de mon rapport.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à AVALLON,
Le 1^{er} juin 2010



Jean-Luc PAUPERT
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes
Expert Judiciaire

95, rue de Lyon - 89200 AVALLON
Tel. 03 86 34 35 05 - Fax 03 86 31 66 25

Jean-Luc PAUPERT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Cie Régionale de Paris.
Expert Judiciaire près la Cour d'Appel de Paris

Jean-Luc PAUPERT
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes
Expert Judiciaire
95, rue de Lyon - 89200 AVALLON
Tel. 03 86 34 55 05 - Fax 03 86 31 66 25